|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | EAC D2 Europe Créative |
| Numéro de poste Sysper: | 278702 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Judith Videcoq  2ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) a pour objectif de promouvoir une société inclusive basée sur la coopération transfrontalière et interculturelle dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la jeunesse, de la culture et du sport.

Nous soutenons les jeunes, les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les artistes en créant des opportunités pour améliorer leurs compétences et leur mobilité ainsi que pour les aider à accéder à l’emploi et tirer parti de la croissance.

Nos programmes phares sont Erasmus +, le Corps Européen de Solidarité, les actions Marie Skłodowska-Curie et le programme Europe Créative.

La mission de la Direction Culture, Créativité et Sport est de promouvoir la diversité culturelle et le développement des secteurs culturels et créatifs, en utilisant le programme Europe Créative pour soutenir ces politiques. La Direction gère également le volet sport du programme Erasmus +.

L'unité EAC-D2 "Europe Créative" gère le programme Europe Créative, le seul programme de l'UE entièrement dédié au soutien du secteur culturel et créatif. Europe Créative 2021-2027 dispose d'un budget considérablement plus élevé que son prédécesseur et a non seulement renforcé ses objectifs et ses actions horizontales et spéciales, mais a également introduit un soutien sectoriel spécifique, les priorités transversales de la Commission et de nouvelles actions.

La gestion globale du programme implique notamment :

- la conception des actions et des initiatives de soutien aux secteurs culturels ;

- la préparation de l'exercice annuel de programmation et des allocations budgétaires ;

- la gestion des travaux du comité du programme (comitologie) ;

- le maintien des relations avec le Parlement européen et d'autres institutions de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre de Europe Créative ;

- la gestion du processus d'association des pays non membres de l'UE au programme ;

- et la réalisation du suivi et de l'évaluation des réalisations du programme.

Alors que la plupart des actions horizontales du programme sont mises en œuvre par l'Agence exécutive pour l'éducation et la culture, l'unité s'occupe également des actions spéciales telles que l'initiative phare des Capitales européennes de la Culture, le Label du Patrimoine Européen, les Journées européennes du patrimoine, la Journée des auteurs européens ainsi que les quatre prix de l'UE dans les domaines de l'architecture, de la littérature, de la musique et du patrimoine culturel. Le programme est géré en collaboration avec la DG CNECT.

Nous sommes une petite équipe dynamique et passionnée qui travaille en étroite collaboration avec l'EACEA, la DG CNECT, les projets et les parties prenantes du secteur culturel et créatif, mais aussi avec d'autres DGs, le Cabinet et les administrations des États membres.

L'unité est située rue Joseph II, 70 (bâtiment J-70), 1040 Bruxelles. Elle est composée de 15 membres du personnel, dont 7 AD, 6 AST et 2 CA, et elle dispose d'un chef d'unité adjoint.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la supervision du chef d'unité et du chef d'unité adjoint, le poste consiste à mettre en œuvre les priorités politiques du programme, à collaborer avec les pays non membres de l'UE participant au programme et à contribuer à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme.

Les tâches comprendront notamment :

• le suivi Des actions financées par Europe Créative. Sélection des meilleures pratiques. Travail en étroite collaboration avec l'Agence exécutive pour leur mise en œuvre.

• la participation à la conception de nouvelles initiatives, à l'évaluation à mi-parcours du programme Europe Créative et à la préparation du nouveau programme post-2027.

• la préparation de notes et de briefings ainsi que des termes de référence pour les contrats et accords de subvention.

• l’organisation de réunions et d'événements au sein et en dehors de la Commission, y compris des présentations.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

L'unité recherche un expert ayant l'un des profils énumérés ci-dessous :

• Une expérience avérée dans la gestion de projets dans le domaine de la culture, avec une connaissance approfondie d'un ou de plusieurs secteurs culturels.

• Une expérience avérée dans l'économie de la culture, y compris le renforcement des capacités des industries culturelles et créatives et l'évaluation de nouveaux modèles économiques dans le domaine de la culture, ainsi qu'une compréhension de la notion de développement du public.

Une expérience professionnelle dans le domaine de la musique sera un atout. Cependant, si vous n'êtes pas déjà un expert dans ce domaine, vous devez avoir un intérêt et la volonté de le devenir ; si vous aimez (ou adorez) la culture et les expressions culturelles sous toutes leurs formes, que ce soit la littérature, l'architecture, la musique, les arts visuels et du spectacle, que ce soit dans leur ensemble ou seulement l’une d’entre elle, vous êtes la personne que nous recherchons !

Nous recherchons un(e) collègue motivé prêt(e) à contribuer au développement de la dimension culturelle de l'intégration européenne. Une bonne connaissance globale de l'action de l'UE est requise, ainsi que des compétences organisationnelles développées, le sens du travail d'équipe et une approche axée sur les résultats.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions : Une très bonne capacité rédactionelle et d’expression en anglais et/ou en français (langues de travail) est essentielle. Une bonne connaissance d'autres langues de l'UE est un atout (en particulier l'allemand).

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)